

UCL: retour à un suffrage capacitaire

Rien dans le processus ne reflète une véritable envie de démocratie dans l'université.

PAS CONTENTS

Depuis 2008, l'UCL s'est dotée d'un système électif permettant à chaque membre (étudiant, scientifique, académique, et administratif et technique) de voter pour choisir son Recteur. L'UCL a abondamment communiqué sur le sujet, se présentant comme la première Université de Communauté française à élire son Recteur au "suffrage universel pondéré". Tout le problème réside dans le terme de "pondéré". Les académiques voulant garder la mainmise sur le processus d'élection se sont réservés la plus grande part du poids électoral: ainsi leurs voix comptent pour 61 % du poids total. Les autres composantes de l'Université (les scientifiques, le personnel administratif et technique et les étudiants), représentant 13 % chacune.

Quatre ans plus tard, le système aurait pu se démocratiser en allant vers une répartition plus équitable des poids électoraux. Il n'en est rien, la Commission de révision du règlement électoral s'apprête à imposer aux étudiants et aux deux autres corps un taux de participation qui, s'il n'est pas atteint, ferait encore baisser leur poids électoral. Ainsi un système déjà foncièrement injuste qu'on ne pourrait rencontrer nulle part ailleurs qu'à l'université, semble évoluer contre le sens naturel de l'histoire à savoir vers plus de démocratie et d'égalité entre membres d'une société.

Imaginerait-on que pour les élections fédérales par exemple, un ouvrier possède une voix, un employé en possède cinq et les cadres supérieurs puissent en avoir vingt? Impossible, injuste, grotesque! C'est pourtant exactement de quoi il s'agit. A l'UCL, un secrétaire de l'administration de la recherche qui travaille depuis vingt ans dans l'institution quand il vote a une voix qui pèse exactement, lors de la dernière élection, six fois moins que celle d'un académique - peu importe son ancienneté. Pour les étudiants, le déséquilibre est bien plus important évidemment vu le nombre de ceux-ci. Le poids réservé aux académiques dans cette élection nous paraît complètement disproportionné: 18 % des employés et 2,5 % de la totalité des

membres de notre université détiennent 61 % du poids dans l'élection du Recteur. Comment justifier un tel écart entre les académiques et les autres?

Malgré ce déséquilibre flagrant un nouveau changement du règlement est proposé qui viendrait encore renforcer les inégalités dans cette élection. Si le nouveau système avait été appliqué en 2009 au second tour, le poids accordé aux étudiants aurait été de 6,15 %. Est-ce normal alors même qu'en valeur absolue nous étions le corps électoral ayant le plus voté? On touche ici aux réelles ambitions de notre université en matière de démocratie interne. Alors que la tendance générale en communauté française est depuis plusieurs années à la démocratisation du fonctionnement des universités, l'UCL ne semble suivre le mouvement qu'à contre-cœur.

Comment expliquer sinon ces pondérations injustes et l'absence totale d'écoute des étudiants durant tout le processus de modification du règlement. Dès lors, il nous semble que rien dans ce processus ne reflète une véritable envie de démocratie dans l'université. Le suffrage 'universel' semble être davantage un nouvel argument marketing de l'UCL. Car dans les faits, la voix et le vote étudiant ne servent strictement à rien: leur parole n'est pas écoutée, leurs voix sont diluées et contractées au maximum.

Ainsi, les mots écrits dans une carte blanche en 2008 par des chercheurs de l'UCL résonnent avec une étrange actualité: "... il y va de la place de l'étudiant dans l'université: étudiants-consommateurs ou étudiants-citoyens? Si des voix s'élèvent aujourd'hui dans le monde académique pour inciter les étudiants à être "des acteurs responsables" de leur formation, il faut, au-delà des discours, leur en donner les moyens. Réduire leur importance dans l'élection du recteur, c'est minorer leur rôle de citoyen. C'est revenir à une conception paternaliste assimilant l'étudiant à une sorte de mineur prolongé incapable de s'exprimer valablement sur les questions qui le concerne. C'est manquer de cohérence avec les belles déclarations que l'on nous sert régulièrement sur l'étudiant-acteur, l'étudiant-responsable."

soins adéquats dans les annexes psychiatriques avant d'être transférés vers une institution de défense sociale et d'autre part, en transférant au plus vite les internés dans des établissements à même de les soigner.

Les signataires appellent le gouvernement à agir immédiatement et espèrent ne pas devoir dresser le même bilan dans dix ans après que les droits fondamentaux, et la santé, de centaines de malades supplémentaires auront, à nouveau, été ignorés.

Vanessa DE GREEF et Véronique VANDER PLANCKE, vice-Présidentes de la Ligue des droits de l'Homme; Jos VANDER VELPEN, Président de la Liga voor Mensenrechten; Réginald DE BECO, Président de la Commission de surveillance des prisons Forest et Berkendael; Juliette MOREAU, Présidente de l'Observatoire international des Prisons; Pierre GALAND, Président du Centre d'action laïque (CAL); Gérald DESCHIETÈRE, psychiatre, vice-président de l'APSY-UCL, Association des services de psychiatrie et de santé mentale de l'UCL; P^e Hon. D^r Paul LIEVENS, Président de Similes; Yves-Luc CONREUR et Aurélie EHX, cofondateur et chargée de projet à l'"Autre lieu"; Thérèse KEMPENEERS, secrétaire générale de l'Association nationale d'aide aux handicapés mentaux (ANAHM) et de l'Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFRAHM); Edith STILLEMANS et Julienne WYNS: Présidente de la Plate-forme de concertation pour la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale (PFCSM) et vice-Présidente de l'Overlegplatform Geestelijke Gezondheid Gebied Brussel (OPGG); Serge DE PREZ, Secrétaire permanent CSC-SP; Michel JACOBS, Secrétaire fédéral CGSP Justice; Manuela CADELLI, Présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM).



Copie destinée à vanessadegreef@gmail.com